



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le vingt-cinq (25) septembre deux mille dix-sept (2017), à 16h00, avec avis de convocation, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

SONT ABSENTES :

- . Violette Bouchard, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **POINT DE DISCUSSION**
 - . Service d'ingénierie de la MRC de Charlevoix
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#2017-09-345 - Ouverture de la séance

À 16h02, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2017-09-346 - Service d'ingénierie de la MRC de Charlevoix

Considérant que les services d'ingénierie de la MRC de Charlevoix sont utilisés et appréciés de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres;

Considérant que la Municipalité a présentement des travaux en cours de réalisation, lesquels sont travaillés en collaboration avec l'ingénieure de la MRC de Charlevoix et se poursuivront l'an prochain;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres confirme son intérêt aux services d'ingénierie de la MRC de Charlevoix, en autant toutefois que la quote-part annuelle qui lui soit chargée se situe dans la fourchette de prix proposés, soit entre 12 000,00 \$ et 20 000,00 \$ par année.

#2017-09-347 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 16h24.

Aucune personne du public n'est présente dans la salle, donc aucune question n'a été posée. La période de questions est fermée à 16h24.

#2017-09-348 – Levée de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire du 25 septembre 2017, à 16h24.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 octobre 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire